Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 029-212900690-20260226-CM2026_009-DE

Conseil municipal du jeudi 12 février 2026

CM2026-009 Actualisation de l'autorisation de programme n°2024-02 – Rénovation – Extension de la salle de tennis (Complexe Sportif Louis Ballard)

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 12 février, à 18 h, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Matthieu SEITE, maire.

PRÉSENTS :
Mmes et MM. Isabelle NEDELEC, 1è adjointe ; Gilbert QUENTEL, 2è adjoint ; Sophie GUIAVARCH, 3è adjointe ; Olivier YVEN, 4è adjoint ; Bénédicte ROLLET 5è adjointe ; Jean-Jacques CADALEN, 6è adjoint ; Emmanuelle LE BARS, 7è adjointe.

Mmes et MM. Michel RICHARD ; Michel CADOUR ; Nelly GALAIS ; Anne CARRO ; Marie-Françoise KERGLONOU ; Alain CUEFF ; Pierre EVEN ; Thierry COLAS ; Stéphanie POTÉREAU ; Céline KERANGUEVEN ; Anne-Sophie MORVAN ; Denise PHELEP ; Bruno SIMON ; Sylvie RAVAILLEAU ; Gwenaël KERJEAN ; Jérôme JACOPIN ; Catherine DENIEL ; Jean-Philippe SOURIMENT.

ASSISTAIT ÉGALEMENT A LA RÉUNION : François LEROY, Directeur Général Adjoint.

ABSENTS EXCUSÉS :

Pierre OGOR qui a donné procuration de vote à	Isabelle NEDELEC
Catherine MERCEUR, qui a donné procuration de vote à	Michel CADOUR
Philippe ÉGELÉ, qui a donné procuration de vote à	Bénédicte ROLLET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Nelly GALAIS

La convocation à la présente réunion a été notifiée aux conseillers municipaux et affichée en mairie le 3 février 2026.

Nombre de conseillers :

En exercice.....	29
Présents.....	25
Votants.....	28

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 029-212900690-20260226-CM2026_009-DE

CM2026-009 Actualisation de l'autorisation de programme n°2024-02 – Rénovation – Extension de la salle de tennis (Complexe Sportif Louis Ballard)

Indirectement concernée par cette délibération, Mme Catherine DENIEL a quitté momentanément la séance et n'a donc pas pris part au vote.

Monsieur le Maire a donné lecture de la délibération :

Par délibération en date du 21 mars 2024, le Conseil municipal a décidé de recourir à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) afin d'assurer le financement pluriannuel de l'opération de rénovation et d'extension de la salle de tennis du Complexe Sportif Louis Ballard.

Compte tenu de l'évolution du projet et de l'actualisation des estimations financières, le montant de l'autorisation de programme a été porté à 1 710 000 € TTC par délibération du conseil municipal en date du 18 décembre 2025.

Lors de la phase de consultation des entreprises, la présence d'amiante a été détectée dans le revêtement du sol sportif de la salle. Cette découverte a conduit la collectivité à classer sans suite les lots n°1 (VRD – Sols sportifs) et n°2 (Gros œuvre) et à relancer la consultation en intégrant cette nouvelle contrainte technique.

La réalisation des travaux de désamiantage induit un surcoût significatif sur l'estimation financière de l'opération.

Afin d'intégrer ce surcoût, il convient d'actualiser le montant de l'autorisation de programme. Les travaux étant réalisés sur deux années, 2026 et 2027, il convient par ailleurs d'adapter la répartition des crédits de paiement en conséquence.

Considérant que toute modification d'une autorisation de programme relève de la compétence du Conseil municipal, il est proposé à l'Assemblée de modifier l'AP/CP n°2024-02 relative à la rénovation – extension de la salle de tennis de la manière suivante :

MONTANT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME (AP)

N° d'AP	Libellé / Objet	Montant de l'AP (TTC) *(délibération du 18/12/2025)*	Nouveau montant de l'AP (TTC)
2024 - 02	Opération budgétaire n°95278 Rénovation – Extension de la salle de tennis	**1 710 000,00 €**	**1 900 000,00 €**

- Répartition des crédits de paiement modifiée comme suit :

REPARTITION DES CREDITS DE PAIEMENT (CP) de l'AP n°2024-02 *(opération d'équipement n°95278)*

CP 2024 (réalisé)	CP 2025	CP 2026	CP 2027	TOTAL
7 200,00 €	60 902,65 €	1 000 000,00 €	831 897,35 €	**1 900 000,00 €**

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 029-212900690-20260226-CM2026_009-DE

Le plan de financement ci-dessous indique les ressources prévisionnelles qui seront affectées au projet :

RECETTES PREVISIONNELLES	2024	2025	2026	2027	TOTAL
DETR /DSIL / Région / Dpt	0 €	0 €	150 000,00 €	200 000,00 €	**350 000,00 €**
FCTVA	0 €	1 180,00 €	5 060,00 €	300 500,00 € (FCTVA perçu sur dép. 2026 & 2027)	**306 740,00 €**
AUTOFINANCEMENT	7 200,00 €	59 722,65 €	844 940,00 €	331 397,35 €	**1 243 260,00 €**
TOTAL	**7 200,00 €**	**60 902,65 €**	**1 000 000,00 €**	**831 897,35 €**	**1 900 000,00 €**

* * *

Le Conseil municipal,

VU l'avis de la **commission « Affaires Générales et Finances » du 5 février 2026** : favorable ;

VU l'avis de la **commission « Culture, animation, jeunesse, éducation, enfance, sport et associations » du 5 février 2026** : favorable ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **A approuvé** la modification de l'autorisation de programme n°2024-02 telle que présentée ci-dessus ;

- **A autorisé** le maire ou son représentant à engager les dépenses relatives à cette opération dans la limite de l'autorisation de programme ainsi modifiée, et à mandater les dépenses correspondantes dans le respect des crédits de paiement ;

- **A précisé** que les crédits de paiement afférents à l'exercice 2026 seront inscrits au budget principal de l'exercice 2026.

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

Le maire,
Matthieu SEITE



La secrétaire de séance,
Nelly GALAIS

